

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD GEORGES BRASSENS

Juillet-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	24 mois	Projet d'établissement
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_05	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_06	Poursuivre la réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Formaliser les réunions de l'équipe de direction.		
Remarque_04	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Intégrer dans la procédure de gestion des événements indésirables les définitions d'EI et d'EIG.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Elaborer un outil de suivi des formations réalisées par les professionnels de l'EHPAD pour l'année 2023.		

290021013_SIVU LES RIVES DE L'ELORN